



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Capacités d'accueil des malades à la fin de la crise

Question au Gouvernement n° 2847

Texte de la question

CAPACITÉS D'ACCUEIL DES MALADES À LA FIN DE LA CRISE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Depuis le début de la crise sanitaire, les personnels hospitaliers accomplissent un travail exceptionnel pour lutter contre l'épidémie qui frappe notre pays. Malgré des pénuries de masques, de blouses ou de respirateurs, leur sens du dévouement est exemplaire.

Chacun mesure combien notre système public de santé est un bien commun qu'il nous faut préserver et renforcer pour répondre aux défis à venir. Dans ce contexte, nous sommes profondément choqués par les propos tenus ce week-end par le directeur de l'agence régionale de santé du Grand Est, confirmant en pleine crise sanitaire la suppression de 598 emplois et de 174 lits à l'hôpital de Nancy.

Ces propos indécents font également écho à une note de la Caisse des dépôts et consignations du 26 mars dernier, commandée par l'exécutif. Loin d'envisager un plan massif d'investissement dans l'hôpital public, ce document ne fait que reprendre les recettes éculées qui ont affaibli le service public de santé, en prévoyant une privatisation rampante et en poursuivant la marchandisation des soins.

Depuis janvier 2018 et le début de notre tour de France des hôpitaux, nous, parlementaires communistes, vous alertons sur la situation de crise que connaît l'hôpital, tout en mettant sur la table des propositions. La crise du Covid-19 souligne encore plus l'exigence d'abandonner les orientations mortifères des trente dernières années, conduisant aux suppressions d'emplois et de lits.

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, les propos de certains responsables d'administrations ou les recommandations des milieux financiers sur l'avenir de l'hôpital public nous inquiètent, ainsi que le pays. Pouvez-vous nous préciser – et pourquoi pas, nous rassurer – sur votre état d'esprit et celui du Gouvernement s'agissant de l'avenir de l'hôpital public au sortir de cette crise sanitaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Concernant l'avenir de l'hôpital, et en particulier celui de Nancy, je crois que nous ne sommes pas loin de partager le même état d'esprit, monsieur Peu. Je comprends parfaitement l'émotion qui a suivi l'intervention d'un serviteur de l'État qui, j'imagine, a cru bien faire en rappelant l'existence d'un plan de réorganisation. J'ai immédiatement annoncé publiquement que tous les plans de réorganisation, de restructuration, de réduction de lits étaient suspendus.

L'heure est à la mobilisation de tous, aux côtés des soignants qui sauvent des vies. Je crois que dans le jour

d'après, comme l'a dit le Président de la République, nous aurons à repenser notre modèle sanitaire et hospitalier pour tenir compte des enseignements de cette crise sanitaire, avec ses incroyables réussites, comme l'augmentation du nombre de lits en réanimation, la mobilisation sans faille ou la capacité de réaction permettant, partout où le pic est très élevé, de faire face – car les soignants font face, avec bravoure et courage – mais en prenant aussi en considération les tensions constatées et en mesurant les implications sur l'organisation du parc hospitalier et sur les plans de financement ainsi que sur les carrières. Ce sont des questions fondamentales.

S'agissant plus particulièrement de l'hôpital de Nancy, j'ai été clair, et le Premier ministre lui-même a écrit au président de la commission médicale d'établissement et au directeur général de l'hôpital de Nancy pour les rassurer : nous ne pouvons pas être plus clairs.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2847

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)